



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Côtes-d'Armor

Commune : Bourbriac

Autres communes :

## R500

Appellation : Dolmen de Kérivole

## Monument(s)

Appellation : Dolmen de Kérivole

Protection : classement

Arrêté : classement le 22/07/1914

Étendue de la protection : Dolmen de Kérivole : classement par arrêté du 22 juillet 1914

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.